



Gourmandises culturelles - 2023

Règlement du concours Pâtisserie

Article 1 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne à l'exclusion des membres organisateurs et leur famille ainsi que des professionnels des métiers de la gastronomie. Une seule participation est autorisée par foyer (même nom, même adresse). Le lancement du concours débute le 15 octobre, clôture des inscriptions le 15 novembre 2023. Les candidats devront s'inscrire obligatoirement, la participation est limitée à une seule pièce.

Les participants retenus seront convoqués le 19 novembre 2023 pour présentation et dégustation de leur pâtisserie. En participant au concours, les candidats acceptent le présent règlement en toutes ses dispositions et sans aucune réserve.

Article 2 : Modalité d'inscription

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la Mairie et il est à déposer à la Bibliothèque de Chambourcy (37 rue de Gramont) ou à envoyer par email à : biblio.mlc@gmail.com, avant le 15 novembre 2023. Le nombre de participants est limité. Les candidats seront retenus dans l'ordre d'inscription.

Article 3 : Thème du concours

Les candidats devront réaliser une pâtisserie sur le thème « La poire » pour 6 personnes, entièrement comestible (pas de glace).

Article 4 : Dépôt des pièces

Le dépôt des pièces concourantes se fera le 19 novembre 2023 entre 14h et 15h salle Hubert Yencesse (35 rue de Gramont) à Chambourcy. En dehors de ce créneau horaire, aucune pièce ne sera acceptée. Les pièces du concours ne seront pas restituées aux participants, le comité d'organisation se réserve le droit d'en disposer à sa guise.

Le gâteau doit être accompagné de sa recette.

Article 5 : Composition du jury

Le jury sera composé de deux membres du comité organisateur et de trois professionnels. Il se réunira à 16h15. Les pâtisseries seront présentées de manière anonyme aux membres du jury qui évalueront l'esthétique, le goût, l'originalité et le respect du thème.

Les résultats du concours seront annoncés à 17 heures le dimanche 19 Novembre. Le vainqueur remporte un bon d'achat d'une valeur de 150€. Aucune réclamation ne pourra être portée quant à l'impartialité des jugements du jury ou des organisateurs.